



## Centre Aéré 2023 - Fonctionnement et procédures inscriptions

Le centre ouvrira du lundi 10 juillet au mercredi 30 août (fermeture le vendredi 14 juillet, les lundi 14 et mardi 15 août)

Accueil uniquement à la journée (dès 7h30 à l'Aurore et à partir de 8h15 au Centre Aéré ) ( retour vers 17h45 à l'Aurore – garderie jusqu'à 18h30 – ou au centre aéré à partir de 17h15 )

Prévisions de présences à indiquer obligatoirement lors des inscriptions avec validation après paiement seulement ( quotas par tranche d'âge imposés ).

Possibilité de réservation et paiement de journées complémentaires lors des permanences ouvertes durant le centre ... sous réserve de disponibilités.

Documents à remplir pour les inscriptions : fiche sanitaire de liaison (formulaire officiel jeunesse et sports et vie associative) - à remettre obligatoirement sous format papier -et fiche de renseignements. La fiche sanitaire de liaison étant confidentielle, il est recommandé de la mettre sous enveloppe.

Documents disponibles sur le site de l'Aurore - [aurore.vitre.free.fr](http://aurore.vitre.free.fr) - (section « centre aéré »), à remplir puis à retourner :

- Soit par voie postale à l'adresse suivante : Club des Jeunes de l'Aurore, 3bis rue de la Poulrière , 35500 Vitré
- Soit en les déposant dans la boîte aux lettres de l'Aurore, 3 bis rue de la Poulrière , 35500 Vitré
- Soit en les retournant à l'adresse mail suivante : [centre-aere0966@orange.fr](mailto:centre-aere0966@orange.fr)

(dans ce cas merci de joindre les documents sous fichier [.pdf](#) )

(une confirmation d'inscription vous sera envoyée ainsi qu'une facture à régler par virement ou lors des séances d'inscription – voir dates ci-dessous). Seules les présences réglées seront validées, une présence non réglée après les dates d'inscriptions, pourra être attribuée à un autre enfant.

- Pas d'inscription par mail après le 15 juin 2023 ...
- Aucune inscription après le 1 juillet 2023.

Confirmation de l'inscription aux parents par mail avec envoi d'un document validant l'inscription et d'une facture justifiant du paiement .

Le paiement pourra se faire par virement bancaire, ou par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou espèces, lors des permanences d'inscriptions qui se tiendront, à l'Aurore, à partir du 23 juin 2023 (voir dates ci-dessous)

Pour les parents qui n'auraient pas la possibilité de réaliser l'inscription avant le 15 juin, des séances d'inscription auront lieu à l'Aurore à partir du vendredi 23 juin. ( voir dates ci-dessous)

**Les inscriptions se font au secrétariat de l'Aurore, 3bis rue de la Poulrière à Vitré, les :**

**vendredi 23 juin de 16h00 à 18h30**

**samedi 24 juin de 9h00 à 12h30**

**mercredi 28 juin de 16h00 à 18h30**

**samedi 1 juillet de 9h00 à 12h30**

Permanences pour réservation et paiement de journées complémentaires : tous les mardis de 17h à 18h30 les mois de juillet et août. ( à partir du mardi 11 juillet )